

Berloz, le 10 mars 2013

Au Collège communal

De et à 4257 Berloz

Nos Réf.: Vos Réf.:

<u>OBJET</u>: Plan intercommunal de mobilité Berloz – Geer – Hannut – Waremme Phase 3 – Propositions d'actions

Enquête publique du 11.02 au 14.03.2013

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Président du CPAS,

Ecolo Berloz souhaite émettre les remarques et considérations qui suivent conformément à l'enquête publique ouverte dans le cadre des propositions d'actions de la phase 3 de l'élaboration du plan intercommunal de mobilité.

1. Aménagement du territoire – projets immobiliers futurs

1.1. Situation actuelle.

De manière générale, il est primordial de disposer d'un schéma de structure communal avant de procéder à l'urbanisation de ces zones. Le schéma de structure communal permettra de déterminer l'affectation des zones encore non urbanisées, d'affiner la densité de logement sur l'ensemble du territoire communal, de déterminer les différents accès aux voiries existantes pour ces futurs quartiers et d'élargir la réflexion sur le futur du développement territorial de la commune.

Il pourrait également être intéressant de concevoir des plans communaux d'aménagement pour chacune des zones, afin que leur urbanisation soit réfléchie de manière globalisée et non selon le découpage parcellaire du cadastre. Notamment, les projets repris aux points 1.2.3 et 1.2.4 ci-dessous devraient, dans la mesure du possible, être réfléchis et conçus de manière globale.

Comme le préconise le PICM, il est essentiel de favoriser la mixité des fonctions et de privilégier le classement des voiries internes à ces zones en « zone résidentielle ». Des poches de stationnement adaptées à la demande potentielle devront être prévues pour les bâtiments publics.

Le choc énergétique à venir doit inciter les pouvoirs publics à réserver des accès, autant que possible en site propre, aux modes de déplacement doux afin de rejoindre les quartiers voisins, les services publics (école,